

## ***SEANCE DU 13 JUIN 2022***

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, ~~BONNET Dominique~~, DELRIEU Bernard, ~~DE NICOLO Sandrine~~, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absents excusés : BONNET Dominique (procuration à MURATET Nicole), DE NICOLO Sandrine (procuration à LACOSTE Pierre)

Secrétaire : BROUXEL Claire

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 3 mai 2022. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

#### **Délibération 2022-027 : Modalités de publicité des actes pris pas les communes de moins de 3 500 habitants**

VU l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

#### **Sur le rapport de Madame Le Maire,**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour les collectivités, la publicité des actes

règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet

Les Communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la Commune :

- Soir par affichage,
- Soit par publication papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération su Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Vitrac, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par publication papier à la Mairie,
- Publicité sous forme numérique sur le site de la commune dans les comptes rendus du conseil municipal

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Maire que sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

### **Ressources humaines :**

#### **\*Congés de l'agent technique communal :**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prévoir le remplacement, même partiel, de l'agent nouvellement recruté, quand il est placé en congés annuels.

Dispos Services a été contacté mais il n'y a personne d'autonome pour les travaux à réaliser dans une collectivité.

Le jeune homme ayant postulé lors du recrutement suite à un départ à la retraite, a été contacté mais n'a toujours pas le permis de conduire, ce qui est indispensable pour ce travail.

Monsieur GUIBERT Jean-Charles, agent communal retraité, est en droit de réaliser un travail à plein temps au vu de sa carrière (informations prises auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale).

Il sera contacté afin de voir avec lui les modalités de ce remplacement.

**\*Congés de l'agent technique en charge de l'Agence Postale Communale :**

Cet agent prend ses congés du 14 juillet au 15 août 2022. Madame MUCCIA Nathalie, ayant déjà effectué des remplacements à l'Agence Postale Communale, a été contactée pour un éventuel remplacement et serait disponible pour la période du 1<sup>er</sup> au 13 août 2022.

Un contrat lui sera établi via l'organisme Dispo Services. L'Agence postale Communale sera fermée du 14 au 31 juillet.

Avec Madame BROUXEL Claire, nous examinerons le temps de travail de Madame LIAUZU Laurence, pour faire des ajustements sur son emploi du temps pour la rentrée scolaire.

**Travaux en cours :**

**\*Sanitaires de l'école :**

Les membres du Conseil Municipal se sont rendus dans les locaux de l'école afin de voir sur place l'état des sanitaires.

Il avait été prévu que nos agents communaux refassent les sanitaires de l'école ; les matériaux avaient d'ailleurs été commandés et reçus.

A la suite de différents échanges et au vu des problèmes de ressources humaines et du manque de disponibilité des artisans, les membres du conseil municipal ont décidé de revoir ce programme. Des travaux d'amélioration seront néanmoins réalisés, tels que le changement des menuiseries extérieures, l'installation d'un radiateur, ainsi que la fermeture du préau.

Des travaux d'électricité sont également à prévoir sur ce site.

Les matériaux non utilisés pourront être revendus.

Des devis seront demandés à DGM, Technimen pour la porte du préau et la fenêtre des sanitaires.

**\*Voirie :**

Le suivi administratif des travaux est reconduit, comme l'an passé avec CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) pour un coût de 770 €uros.

Le bon de commande est validé pour un montant de 27 141.91 €uros HT (soit 32 570.29 €uros TTC) ; le «Chemin des Châtaigniers », « Fontanges », « Lasplagnes », « Le Serieys », Muratet, Le Pont de Lamartinie, le carrefour du « La Junie » / « Le Marchand », ...font partie du programme de cette année.

Les travaux ont été commandés afin de pouvoir avoir une exécution assez rapide (juin/juillet) et ainsi de limiter la hausse des prix due à l'augmentation des matières premières.

**\*Réseau AEP :**

Le devis de Monsieur GUIBERT a été validé pour 7 356.00 €uros TTC, contre 11 724.00 €uros TTC pour celui de l'Entreprise LAPIERRE. Les travaux de Labouygues (3 0055.20 €uros TTC) sont réalisés mais en attente de paiement tant que l'enrobé n'est pas fait sur la tranchée.

Les secteurs de « La Maison Rouge » et du « Marchand » seront exécutés plus tard.

**\*Diagnostic AEP :** La commission d'appel d'offre s'est réunie début juin ; seule l'Entreprise ACDEAU a soumissionné pour un montant de 18 400.00 €uros.

**\*Eau :** Un arrêté préfectoral a été pris pour sensibiliser la population à la ressource en eau ; une certaine vigilance est demandée par rapport à la consommation.

**\*Programme national des ponts :** L'entreprise SIXENCE doit se rendre à Vitrac pour faire le point sur ces ouvrages le 17 juin prochain.

## **Chemins de randonnée :**

Les membres du conseil Municipal remercient Monsieur Jean-Paul TIERLE pour le travail réalisé sur ces circuits, créés par la commission randonnée : balisage, fiche descriptive de chaque circuit.

Ces circuits seront affichés dans l'abri bus et distribués aux propriétaires de gîtes ; ils seront également disponibles à la mairie et une information auprès de la population sera réalisée.

## **Questions diverses**

\*ONF : Nous sommes sans réponse à ce jour au courrier demandant des précisions sur une facture de plus de 4 000.00 € (fonctionnement).

\*Lettrage des panneaux : Un devis de 204 € a été validé chez OSMOSE à Aurillac ; la commande est prête et doit être récupérée par Madame BLBAUT Suzanne. Elle concerne le remplacement du lettrage des panneaux indicateurs dans le Bourg et à Labouygues.

\*Composteur : La commune n'a pas donné suite à la proposition de la Communauté de Communes, trop contraignante ; elle a demandé des devis pour toutefois installer un composteur pour la population.

Ceux-ci s'élèvent à :

- |                      |                               |           |
|----------------------|-------------------------------|-----------|
| - Gédimat            | composteur bois 600 litres    | 100 € TTC |
| - Destruels Bouygues | composteur plastic 500 litres | 60 € TTC  |
| - Gamm Vert          | composteur plastic 500 litres | 80 € TTC  |

Celui de la Société Destruels Bouygues du Rouget a été retenu, un visuel est souhaité avant de valider la commande.

\*Plan de rénovation énergétique : La commune a reçu l'audit réalisé à la Mairie et à l'Agence Postale Communale pour cette opération.

\*Positionnement des futures colonnes de tri : Le plan a été envoyé à la communauté de communes.

\*Retraite de Monsieur Jean-Charles GUIBERT : La date retenue est le vendredi 8 juillet à 19 heures si cela lui convient. Cette manifestation aura lieu sur l'aire de jeux si le temps le permet (dans la salle des mariages dans le cas contraire), et la population sera invitée à cette occasion. Madame GAUZENTES Michèle préparera des quiches et pizzas ; des tomates cerises, du saucisson compléteront cette collation.

\*Recensement de la population : Il doit avoir lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Un coordonnateur est à nommer pour fin août. Le conseil municipal propose de confier cette tâche à Madame FERRARA Michelle, comme en 2017.

Madame GAUZENTES Michèle sera contactée pour savoir si elle est d'accord pour être agent recenseur.

\*Ecole : Le dernier Conseil d'Ecole de l'année scolaire est programmé le mardi 28 juin.

Monsieur Yoann BAC a téléphoné à Madame Le Maire pour annoncer officiellement sa nomination au poste de Directeur de l'Ecole de Vitrac. Une rencontre est prévue en mairie le 16 juin après une visite de l'Ecole avec Madame BLONDEL Mélanie.

Le Voyage scolaire à Ardes-Sur-Couzes se déroulera du 20 au 24 juin pour les classes de CP au CM2. Le service de garderie sera assuré pour les élèves de maternelle ; une information sera communiquée aux parents.

La fête de l'école est programmée le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à Vitrac à partir de 19 heures. Un spectacle présenté par les enfants précèdera le repas.

\*Club des Aînés : L'Assemblée Générale a eu lieu le 22 mai dernier. Un bilan sur l'année écoulée a été dressé. 135 personnes fréquentent cette association qui propose diverses activités : marche, danse, informatique.

\*Tour du Cantal Cadet : L'arrivée était prévue le samedi 21 mai à Vitrac. Madame Le Maire remercie toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation.

\*ADMR : L'Assemblée Générale locale a eu lieu le samedi 21 mai : Il ressort un problème important de recrutement.

L'Assemblée Départementale s'est déroulée à Vitrac le 9 juin. Le problème de recrutement a également été évoqué.

Pour pallier à ce problème majeur, un institut de formation se crée à Aurillac pour être aide à domicile.

Le bureau est majoritairement composé de personnes bénévoles, retraitées.

\*Chasse : L'Assemblée était le 12 juin ; Madame Le Maire et Monsieur Bernard DELRIEU étaient présents. Il a été évoqué les problèmes de sécurité.

\*Fleurissement : La somme de 340.00 €uros a été dépensée pour pourvoir au fleurissement de notre commune ; La visite du Département est prévue le lundi 27 juin à 10h15. Loïc, Pierre et Samuel seront présents.

\*Affaire SERVAIRE : Un nouveau rapport nous est parvenu ; il est encore possible de faire appel.

\*Visite de Monsieur Le Sénateur : Monsieur Stéphane SAUTAREL sera accueilli par Madame Le Maire et Monsieur Jean-Paul TIERLE le 17 juin prochain à 14h00 ; le projet de la Halle sera évoqué, ainsi que les subventions pouvant être attribuées par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

\*Le Trou du Diable : Monsieur Pierre LACOSTE demande s'il est possible de refaire la signalétique de ce site (panneau avec légende, photo de la cascade, distance..)

La barrière est à remettre afin de préserver les lieux, ainsi que l'apposition d'un panneau « Interdit aux motos ». Un nouveau mail sera adressé à Monsieur Florian MOREL concernant les tables de pique-nique qu'il serait nécessaire de changer.

\*Economies d'énergies : Au vu du coût croissant de l'énergie, il est proposé de prendre contact avec le Syndicat Départemental de l'énergie du Cantal, à la rentrée, afin d'étudier les solutions pour réduire les coûts. (coupure totale ou partielle la nuit de l'éclairage public).

\*Confédération paysanne : Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu et conseillant les consommateurs sur le choix des produits.

\*Monsieur Le Préfet a adressé un courrier de demande d'adhésion au FDGDON, groupement qui propose de se défendre et de lutter contre les nuisibles (campagnols,...)

Aucune suite n'est donnée à ce jour.

\*Aire de jeux : La SOCOTEC est venue contrôler les jeux comme tous les ans. Un rapport avec avis favorable ne fait ressortir aucun problème particulier. Seuls quelques boulons ou baguette sont à resserrer ou à changer, menus travaux qui pourront être réalisés par l'agent communal.

\*Pour information, Monsieur Vincent DESCOEUR a adressé un courrier à Monsieur Le Préfet du Cantal mettant en avant l'impact négatif engendré par l'interdiction d'afficher des panneaux signalétiques au bord des routes. (Exemple : manque de visibilité et de publicité pour les commerces et restaurants des villages qui avaient un encart publicitaire au bord des « grande route »).

\*Logements : Un couple en apprentissage chez Monsieur DARMANIN à Marcolès occupera le logement au-dessus de l'école, à compter du 1<sup>er</sup> septembre  
Celui situé au-dessus de la salle des mariages sera libre dans l'été.

\*Emprunt : Des propositions pour l'emprunt de la Halle seront à demander rapidement afin d'éviter une trop forte hausse des taux.

\*Calendrier des manifestations :

- Le 14 juillet : vernissage du « Troupeau de Bâches
- Le 23 juillet : projection du court métrage de Léo PONS à la salle polyvalente « le Buron »

Prochaines réunions:

- Conseil Municipal : date non déterminée

Fin de séance. : 23h00

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	Procuration à MURATET Nicole
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	

DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	Procuration à LACOSTE Pierre
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	